



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Annexe au projet de loi de finances pour 2025

## Personnels affectés dans les cabinets ministériels



**2025**



## Note de présentation

**La présente annexe au projet de loi de finances (PLF) pour 2025 vise à rendre compte au Parlement de la composition des cabinets ministériels et de la rémunération des collaborateurs des cabinets. La situation est présentée au 1<sup>er</sup> juillet 2024.**

Ce document est établi sur la base des informations communiquées par les différents cabinets ministériels. Il ne peut être lu et interprété qu'en prenant un certain nombre de précautions méthodologiques décrites dans cette note introductive.

Le périmètre de ce document concerne les cabinets du Premier ministre, des ministres, des ministres délégués, et des secrétaires d'Etat selon l'architecture ministérielle en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2024.

S'agissant des effectifs des cabinets ministériels, le décret du 17 janvier 2024 a fixé le nombre de membres des cabinets ministériel à 15 membres pour les ministres, et à 11 membres pour les ministres délégués auprès du Premier ministre.

En raison des Jeux Olympiques et paralympiques, qui se sont déroulés en 2024, 8 membres additionnels ont été autorisés jusqu'en septembre pour le cabinet de la ministre chargée des jeux Olympiques et Paralympiques. Enfin, dans un arrêté du 13 février 2014, le Premier ministre a arrêté le nombre de membres des cabinets des ministres délégués et des secrétaires d'État en fonction des attributions exercées :

MINISTRES DELEGUES ET SECRETAIRES D'ETAT	NOMBRE MAXIMUM DE MEMBRES
Ministre déléguée chargée du Renouveau démocratique et Porte-parole du Gouvernement	11
Ministre déléguée chargée des Relations avec le Parlement	11
Ministre déléguée chargée de l'Egalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations	11
Ministre délégué chargé de l'Industrie	15
Ministre déléguée chargée des Entreprises, du Tourisme et de la Consommation	13
Ministre délégué chargé des Comptes publics	13
Ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité	13
Ministre déléguée chargée des Outre-mer	13
Ministre déléguée chargée de l'Enfance, de la Jeunesse et des Familles	11
Ministre déléguée chargée des Personnes âgées et des Personnes handicapées	13
Ministre délégué chargé de la Santé et de la Prévention	15
Ministre déléguée auprès du Ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire	11
Ministre délégué chargé du Commerce extérieur, de l'Attractivité, de la Francophonie et des Français de l'étranger	13
Ministre délégué chargé de l'Europe	11
Ministre délégué chargé des Transports	11
Ministre délégué chargé du Logement	11
Secrétaire d'État chargée du Numérique	8
Secrétaire d'État chargée de la Ville et de la Citoyenneté	11
Secrétaire d'État chargée des Anciens combattants et de la Mémoire	8
Secrétaire d'État chargée du Développement et des Partenariats internationaux	8
Secrétaire d'État chargé de la Mer et de la Biodiversité	11

## 1) Les effectifs des cabinets

Le tableau relatif aux effectifs recense tous les personnels qui participent à l'activité des cabinets ministériels à la date du 1<sup>er</sup> juillet 2024. Compte tenu de la variabilité intrinsèque des effectifs des cabinets ministériels, le présent document ne peut donner qu'une photographie à une date fixe des effectifs physiques composant les cabinets.

La première partie reprend le recensement des membres de cabinets ministériels nommés au journal officiel, la seconde partie retrace les effectifs chargés des « fonctions support ». Un tableau spécifique pour les personnels des cabinets militaires est en outre ajouté pour les cabinets de la Première ministre et du ministre des armées. Pour les autres cabinets, les personnels militaires qui y sont éventuellement affectés sont intégrés dans les effectifs du cabinet.

Lorsque des collaborateurs exercent simultanément leurs fonctions dans plusieurs cabinets ministériels, ceux-ci ne sont comptabilisés que dans un seul cabinet. Il s'agit principalement de collaborateurs des ministres délégués, qui appartiennent également au cabinet du ministre de plein exercice auquel ils sont rattachés.

Les cabinets comprenaient 482 membres au 1<sup>er</sup> juillet 2024.

En ce qui concerne les fonctions support, les effectifs s'élevaient à 2210 agents.

### (i) Les effectifs par fonction :

Pour 2024, les effectifs par fonction se répartissent de la manière suivante :

<b>1. Membres du Cabinet</b>	<b>482</b>
Directeur	36
Directeur-adjoint	43
Chef et chef-adjoint	47
Conseiller et conseiller technique	352
Autres collaborateurs	4
<b>2. Personnels chargés des fonctions support</b>	<b>2210</b>
Protection du ministre (dont officiers de sécurité)	179
Sécurité des bâtiments (dont huissiers)	292
Assistance (administration, courrier, secrétariat)	1210
Intendance (cuisinier, hôtellerie)	315
Logistique (chauffeur)	214
<b>Total général des personnels (1+2)</b>	<b>2692</b>

### ii) Les effectifs par position statutaire :

Les collaborateurs des ministres et secrétaires d'Etat au sein des cabinets sont choisis *intuitu personae* et ne relèvent pas de la notion d'emploi permanent de l'Etat ; ainsi, leurs origines sont diverses, et il peut s'agir de personnes ayant ou non la qualité d'agent public et, parmi les agents publics, de fonctionnaires ou de contractuels de l'une des trois fonctions publiques. Afin de tenir compte de cette diversité, le recensement des personnels concourant à l'activité des cabinets ministériels s'effectue non seulement selon la fonction qu'ils occupent mais aussi selon leur origine professionnelle. Quatre catégories d'origines professionnelles sont identifiées :

- Les personnels affectés par le ministère ; il s’agit des agents titulaires et non titulaires en fonction dans le ministère ;
- Les personnels mis à disposition : il s’agit des agents titulaires de l’une des trois fonctions publiques, qui sont, dans les conditions prévues par leur statut, mis à disposition du ministère où ils sont appelés à servir ;
- Les personnels recrutés par voie de détachement : il s’agit des agents titulaires de l’une de trois fonctions publiques qui sont détachés dans les conditions fixées par les statuts particuliers ; ces personnes peuvent être détachées dans un corps de la fonction publique de l’Etat ou détachées sur contrat ;
- Les personnels recrutés sur contrat : ce sont, à l’exception des cas cités ci-dessus, des collaborateurs du ministre qui, n’ayant pas préalablement la qualité d’agent de l’une des trois fonctions publiques, sont recrutés sur un contrat pour servir au sein du cabinet.

La répartition par position statutaire au 1<sup>er</sup> juillet 2024 est la suivante :

	Membres du cabinet	Fonctions support
Personnels affectés par le ministère	108	1470
Personnels mis à disposition	119	400
Fonctionnaires détachés	12	111
Personnel sur contrat	243	229
<b>Total</b>	<b>482</b>	<b>2210</b>

Les effectifs par ministère sont récapitulés dans le tableau figurant en fin de la note d’introduction.

## 2) La rémunération des personnels des cabinets

### i) Les rémunérations brutes globales (y compris indemnités pour sujétions particulières)

Le tableau relatif aux rémunérations vise à présenter les rémunérations brutes annuelles des membres des cabinets et personnels chargés des fonctions de support recrutés sur contrat (fonctionnaires détachés, collaborateurs recrutés sur un contrat de cabinet) ou mis à disposition (la plupart des MAD viennent des ministères). Ces rémunérations incluent l’ensemble des indemnités versées aux personnels des cabinets, y compris le cas échéant les indemnités pour sujétions particulières qui sont également détaillées dans les tableaux dédiés.

Sont prises en compte les rémunérations de l’ensemble des agents quel que soit leur statut, selon la distinction suivante :

- d’une part les personnels « issus de l’administration », qui regroupent les personnels affectés par le ministère, mis à disposition ou détachés ;
- d’autre part les personnels recrutés sur contrat.

Compte tenu des règles de confidentialité relatives aux rémunérations individuelles, les montants bruts annuels ne figurent pas dans le présent document lorsqu’ils ne concernent qu’un seul agent.

Afin que le montant total annuel brut communiqué au titre de 2024 reflète bien le total des rémunérations versées aux personnels du cabinet et des fonctions supports, celui-ci comprend depuis 2018 l'ensemble des rémunérations. Toutefois, les différents sous-totaux ne figurent plus dans le document lorsqu'ils permettraient de déduire une rémunération individuelle.

ii) Indemnité pour sujétions particulières des personnels des cabinets ministériels (enveloppe annuelle, consommation, nombre de bénéficiaires).

L'indemnité pour sujétions particulières, instituée par le décret n°2001-1148 du 5 décembre 2001 modifié, est destinée à rémunérer les sujétions particulières supportées par les personnels membres des cabinets ministériels ou qui concourent au fonctionnement ou aux activités de ces cabinets, et fait donc l'objet d'un suivi spécifique. Le tableau correspondant vise à présenter l'enveloppe annuelle allouée par le cabinet du Premier ministre aux différents cabinets ministériels. Les dotations indiquées pour 2024 correspondent aux enveloppes allouées en année pleine aux cabinets en fonction à la date du 1<sup>er</sup> juillet 2024.

Le tableau présente également la consommation effective d'ISP prévue sur toute l'année 2024. S'agissant des bénéficiaires de l'indemnité, ont été recensées les personnes bénéficiaires à la date du 1<sup>er</sup> juillet 2024. Il convient de noter que le nombre de bénéficiaires n'est pas identique à l'effectif des cabinets, d'une part, le versement d'une ISP n'est pas systématique, notamment s'agissant des personnels recrutés sur contrat. D'autre part, conformément au décret de 2001 précité, les ISP peuvent bénéficier non seulement aux collaborateurs et aux personnels support des cabinets, mais également à des agents hors cabinets qui concourent au fonctionnement ou aux activités de ces derniers.

Pour 2024, les dotations des 35 cabinets recensés dans le présent document s'élèvent à 25,89 M€ en année pleine.

Le tableau ci-après détaille les dotations par cabinet.

Cabinets ministériels au 1er juillet 2024				
MINISTERES	Total en effectifs physiques	2024 Membres de cabinet en effectifs physiques	2024 Fonctions support en effectifs physiques	2024 Dotations annuelle en euros
<b>Affaires étrangères</b>	<b>255</b>	<b>45</b>	<b>210</b>	<b>2 031 924</b>
Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères	140	15	125	1 050 804
Ministre délégué, chargé du Commerce extérieur, de l'Attractivité, de la Francophonie et des Français de l'étranger	44	13	31	314 224
Ministre délégué, chargé de l'Europe	37	10	27	380 860
Secrétaire d'Etat, chargée du Développement, de la Francophonie et des Partenariats internationaux	34	7	27	286 036
<b>Agriculture et alimentation</b>	<b>135</b>	<b>24</b>	<b>111</b>	<b>1 037 916</b>
Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire	103	15	88	696 276
Ministre déléguée	32	9	23	341 640
<b>Armées</b>	<b>226</b>	<b>22</b>	<b>204</b>	<b>1 503 000</b>
Ministre des Armées	200	15	185	1 219 000
Secrétaire d'Etat, chargée des Anciens combattants et de la Mémoire	26	7	19	284 000
<b>Culture</b>	<b>84</b>	<b>15</b>	<b>69</b>	<b>746 950</b>
Ministre de la Culture	84	15	69	746 950
<b>Ecologie</b>	<b>190</b>	<b>47</b>	<b>143</b>	<b>2 396 390</b>
Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires	57	14	43	760 126
Ministre délégué, chargé des Transports	45	11	34	566 136
Ministre déléguée, chargée du Logement	45	11	34	509 976
Secrétaire d'Etat chargé de la Biodiversité	43	11	32	560 152
<b>Économie, Finances et Relance</b>	<b>251</b>	<b>63</b>	<b>188</b>	<b>2 444 176</b>
Ministre de l'Economie et des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique	61	14	47	780 312
Ministre délégué, chargé de l'Industrie	50	15	35	446 500
Ministre délégué, chargée des PME, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme	49	13	36	373 020
Ministre délégué, chargé des Comptes publics	54	13	41	529 100
Secrétaire d'Etat chargé de Numérique	37	8	29	315 244
<b>Éducation nationale</b>	<b>71</b>	<b>13</b>	<b>58</b>	<b>950 683</b>
Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse	71	13	58	950 683
<b>Enseignement supérieur, recherche et innovation</b>	<b>49</b>	<b>14</b>	<b>35</b>	<b>631 823</b>
Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	49	14	35	631 823
<b>Fonction publique</b>	<b>43</b>	<b>12</b>	<b>31</b>	<b>414 412</b>
Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques	43	12	31	414 412
<b>Intérieur</b>	<b>385</b>	<b>50</b>	<b>335</b>	<b>2 677 672</b>
Ministre de l'Intérieur et des Outre-mer	257	14	243	1 477 880
Ministre déléguée, chargée des Collectivités territoriales, et de la Ruralité	36	13	23	298 725
Ministre déléguée chargée des Outre-mer	64	12	52	550 491
Secrétaire d'Etat chargée de la Ville	28	11	17	350 576
<b>Justice</b>	<b>162</b>	<b>14</b>	<b>148</b>	<b>875 420</b>
Garde des sceaux, ministre de la Justice	162	14	148	875 420
<b>Services de la Première Ministre</b>	<b>601</b>	<b>97</b>	<b>504</b>	<b>7 350 000</b>
Première Ministre	494	72	422	6 300 000
Ministre déléguée, chargée du Renouveau démocratique, Porte-parole du Gouvernement	34	6	28	350 000
Ministre déléguée, chargée des Relations avec le Parlement	36	9	27	350 000
Ministre déléguée, chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de la Lutte contre les discriminations	37	10	27	350 000
<b>Solidarités et santé</b>	<b>189</b>	<b>51</b>	<b>138</b>	<b>2 382 512</b>
Ministre du Travail, de la Santé et de la Solidarité	65	13	52	1 103 052
Ministre déléguée, chargée de l'Enfance, de la Jeunesse, et des Familles	39	10	29	376 720
Ministre déléguée, chargée des Personnes âgées et des Personnes handicapées	40	13	27	425 960
Ministre délégué, chargé de la Santé et de la Prévention	45	15	30	476 780
<b>Sports</b>	<b>51</b>	<b>15</b>	<b>36</b>	<b>447 984</b>
Ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques	51	15	36	447 984
<b>Total général</b>	<b>2 692</b>	<b>482</b>	<b>2 210</b>	<b>25 890 862</b>